Fonds publics aux entreprises : l'exigence sociale

Contrôler, évaluer, sanctionner, inciter, contreproposer, conquérir des pouvoirs : Telles ont été les exigences redoublées à l'occasion de deux enquêtes parlementaires sur les aides publiques attribuées aux entreprises: La première présidée par Michel Péricard (rapporteur Hervé Novelli) a publié en 1996 un rapport, « Les aides à l'emploi » et la seconde mise en place à l'initiative du groupe communiste et présidée par A. Fabre-Pujol (rapporteur Daniel Paul) a aussi publié un rapport en 1999, « Face aux grands groupes : quelle politique pour l'emploi et les territoires ».
Nous en avons extrait des auditions d'experts, de syndicalistes salariés et patronaux, une série de témoignages illustrant la crise profonde de ce type d'intervention publique et les très fortes exigences sociales de contrôle citoyen, d'évaluation et d'intervention sur l'utilisation de l'argent dans les entreprises. S'y exprime aussi plus généralement le besoin de révolutionner toutes les pratiques existantes dans ce domaine.
Nombre des idées exprimées étaient reprises dans la loi Hue. Si son abrogation par la droite prive les salariés et les élus de moyens d'intervention, les exigences, elles, demeurent et aussi les possibilités d'un large rassemblent de riposte.

Le besoin de contrôle et d'engagements clairs pour dissuader les gâchis

Dominique Barbey (1) (CGCPME) :

« Il faut réserver les aides publiques aux entreprises qui créent des emplois, car c'est le plus souvent de l'argent perdu que d'aider celles qui n'en créent pas »

Michel Coquillon (2) (CFTC) :

« Pour ce qui concerne tant les aides à l'emploi qu'à l'aménagement du territoire ou à la création de richesses, il est très difficile de mesurer l'exacte réalité des emplois effectivement créés. Notre sentiment est que nous avons tendance à empiler les mesures sans connaître l'efficacité de celles qui ont précédé et qu'il n'existe, après le vote du Parlement, aucun suivi qui soit suffisamment rigoureux. A titre d'exemple les organisations syndicales n'ont jamais eu connaissance d'études très précises, ni très convaincantes sur les aides assises sur les bas salaires ».

Jean Christophe Le Duigou (3) (CGT) :

« Les politiques publiques d'aide aux entreprises ...ont le plus souvent accompagné les opérations de redéploiement des groupes, sans réellement peser, comme on aurait pu l'escompter ou le souhaiter, sur leur stratégie ».

Jean Louis Walter (4) (CGC)

« Il faut faire en sorte d'éviter que les " chasseurs d'aides ", " de prime " soient systématiquement favorisés par une série de dispositions. Toute aide accordée à une entreprise doit être impérativement subordonnée à un engagement clair de la part de l'entreprise en termes d'emploi, ce qui n'a pas toujours été fait. C'est ce que l'on peut appeler des contrats d'objectifs. Les engagements ne sont pas tenus, des sanctions financières doivent être précisément établies pour que les chefs d'entreprise non plus ne soient pas surpris ».

L'évaluation de l'efficacité des dispositifs

Jean Louis Walter (5) (CGC) :

« Cela fait longtemps que la CGC réclame une évaluation des différents dispositifs existants en matière d'aide à l'emploi. Nous estimons, en effet, au regard des sommes considérables engagées, surtout sous forme d'exonérations de charges, qu'un impact significatif devrait être constaté en termes d'emploi.
Aujourd'hui nous sommes nombreux à constater que ces dispositifs ont des effets plutôt modestes, voire médiocres, au niveau de l'emploi ».

Marc Blondel (6) (CGT-FO) :

« En bonne logique, il convient de s'interroger sur le rapport qualité prix de ces mesures... Pour pouvoir répondre à cette question, l'évaluation est nécessaire. Il faudrait d'ailleurs développer l'évaluation dans ce pays... Il faut arrêter de croire au miracle de l'allégement du coût du travail. En la matière, nous aurons toujours un prédateur... Nous aurons beau alléger et faire baisser le coût du travail, nous ne retrouverons pas sur ce point la compétitivité que nous souhaiterions pour être de bons concurrents ».

Jean françois Troglic (7) (CFDT) :

« Il nous semble donc que s'il y a un besoin d'une enquête (parlementaire) de ce type, c'est pour s'interroger sur les conditions qui fondent une véritable évaluation de la portée des aides publiques par rapport aux critères de leurs attributions auquel nous ajoutons, nous, parce que c'est notre priorité et que nous sommes des syndicalistes engagés, le critère de l'emploi qui, s'il n'est pas le seul qui s'impose dans le débat, reste celui qui doit aujourd'hui préoccuper le plus la collectivité ou les collectivités ».

Favoriser les contre propositions pour améliorer l'efficacité

Jean Louis Walter (8) (CGC) :

« Pour être efficaces les dispositifs d'aide doivent être simples, compréhensibles par tous et il faut que, dès l'origine, les systèmes de contrôle et d'évaluation qui seront en place aient été définis en parallèle ».

Jean françois Troglic (9) (CFDT) :

« Il nous semble donc qu'on devrait proportionner les aides directes plus au volume d'emplois créés qu'au montant de l'investissement : cela nous paraît être un critère simple qu'il serait possible d'introduire progressivement ».

Jean Christophe Le Duigou (10) (CGT) :

« Nous pensons que la constitution de fonds locaux et de fonds régionaux de financement de l'emploi qui, en quelque sorte, permettraient de coordonner les différents interventions publiques, sociales et bancaires au profit des entreprises, pourraient être des lieux où s'ouvrirait un débat sur les stratégies d'entreprises ».

La nécessité de droits et de pouvoirs pour les salariés et pour les élus et d'institution nouvelles pour les exercer

Jean Louis Walter, (11) (CGC) :

« Nous souhaitons que les partenaires sociaux soit étroitement associés à l'évaluation ».

Michel Jalmain CFDT (12) :

« Nous pensons que les institutions représentatives du personnel ne sont pas suffisamment partie prenante à la mise en oeuvre des aides à l'emploi par les entreprises. Il leur faut donc renforcer les procédures d'information, de consultation et d'avis des institutions représentatives du personnel. Cela pourrait par ailleurs être un moyen d'amener les entreprises à faire preuve de plus de vigilance des exigences dans leur façon de recourir à des aides à l'emploi. ... Que puissent être pensés ou repensés les moyens d'évaluer l'efficacité des aides, sans oublier d'inscrire cette réflexion dans la durée. Cette évaluation devrait être réalisée à deux niveaux. Tout d'abord, dans le cadre de l'entreprise, une procédure d'évaluation pourrait être instituée par voie légale ou réglementaire, pour permettre d'apprécier, au niveau de l'entreprise, comment les aides à l'emploi ont été utilisées, quelles suites ont été données lors des informations près des comités d'entreprise. Dans le même esprit, il faudrait qu'un ou deux ans après la mise en oeuvre de tel ou tel type de contrat, le chef d'entreprise présente un rapport aux institutions représentatives du personnel ou aux élus sur l'efficacité du dispositif.
Le deuxième niveau d'évaluation à instituer se situerait au niveau national et associerait les partenaires sociaux de façon à disposer d'une vision à la fois globale et pointue sur les effets des différentes mesures…Le comité supérieur de l'emploi est une institution en sommeil depuis de nombreuses années. Ce travail pourrait être une de ses missions ».

Daniel Giron (13) (UPA)

« Les partenaires sociaux doivent participer à la définition du système d'aides appelant emploi... A la question de savoir la gestion des systèmes au plus près du terrain. C'est la raison pour laquelle il est sans aucun doute nécessaire de renforcer l'échelon local ».

Jean Christophe Le Duigou, (14) (CGT) :

« Il faut rendre obligatoire la consultation des comités d'entreprise dans le cadre des différentes procédures d'aide et renforcer les moyens d'intervention *a posteriori*... L'intervention des élus locaux, celle des syndicats auraient gagné en influence si elles avaient pu s'appuyer sur des institutions publiques et sociales locales ».

1. « Face aux grands groupes : quelle politique pour l'emploi et les territoires ». Tome 2, auditions p. 52
2. Idem p 100
3. Idem p 110
4. « Les aides à l'emploi » p 184
5. Idem p 183
6. Idem p 247, 250
7. « Face aux grands groupes : quelle politique pour l'emploi et les territoires ». Tome 2, auditions p. 64
8. « les aides à l'emploi » p 184
9. « Face aux grands groupes : quelle politique pour l'emploi et les territoires ». Tome 2, auditions p. 71
10. Iidem p 117
11. « les aides à l'emploi » p 185
12. Idem p 203
13. Idem p95
14. « Face aux grands groupes : quelle politique pour l'emploi et les territoires ». Tome 2, auditions p. 112, 1174